

In-Fos PLEMIT A FERRIERIA A F

Bulletin municipal Janvier / Février / Mars 2020 OMM

Sommaire

Elections **« Ça s'est passé sur Plémet »** P. 4 à 7 Repas des Ainés Festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes Commémoration du 11 Novembre Travaux Jeux Clos Doré Jeux étanas Triskalia : Démontage des silos • Grillage de l'école : Pose d'une clôture entre l'école et l'EHPAD Illuminations Nettoyage de l'Eglise Collège Louis Guilloux Collège Notre Dame de la Clarté Ecole privée St Joseph Ecole publique Simone Veil **« Ca s'est passé sur La Ferrière »** P. 7 à 8 Club des Ainés Repas CCAS La Ferrière Activ' **Ealise** Conseil Municipal P. 8 à 12 Séance du 2 Décembre 2019 En bref P. 13 à 18 Vélo : Signalisation et Circulation Services ANTS Dispositif ICI Ordinateur en libre accès à l'accueil Dématérialisation des factures Maison Familiale Rurale: Démarre Ta Story Nouvelle collecte 2020 des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif Formation ((Métiers Administratifs Territoriaux)) L'Espace Parents Enfants Texte de la Minorité P. 18 à 25 Vie Associative Truite du Ridor : rencontre gallo le 1 er et 2 février 2020 JAZZ Nouvelle-Orléans Gallo : André LE COQ La Bibliothèque Boite à Livres Nuit de la Lecture Chorale « Vocalizon » Toujours Belle la Vie Tennis de Table Les Amis de Bodiffé **Familles Rurales** Protection Civile Multi-Accueil Instant détente P.26 à 27 A vos casseroles Sudoku Calendrier des fêtes Les dictons Etat civil - Mémento - Permanences État-civil Coordonnées mairie

Edito

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Je souhaite exprimer ma reconnaissance, ma gratitude, et mes pensées les plus respectueuses envers ceux qui perdent la vie pour protéger la nôtre. Chaque année des personnels de l'armée, de la police, de la gendarmerie, des pompiers, de la sécurité civile, perdent la vie en accomplissant leur devoir. Alors que nous quittons l'année 2019, pensons à ceux qui ne verront pas 2020.

Le moment est venu d'écrire le dernier édito de la mandature 2014-2020, 6 ans déjà. Ces 6 dernières années sont passées très rapidement. Mais je suis certain d'une chose : pour exercer correctement le rôle d'élu il faut aimer les gens!

J'ai été entouré d'une équipe d'élus disponibles et sérieux. J'ai pu compter sur les agents de la commune, même si nous avons traversé quelques périodes difficiles. Je veux dire aux agents, qu'être au service de la population est une chance, car chaque jour nous pouvons constater l'utilité de votre mission. Mais c'est surtout les Ferrandier(e)s, et Plémétais(e)s que je veux remercier. En 2014, vous nous avez donné la chance de pouvoir exercer notre mission d'élus. Conscients de l'importance de la charge que vous nous avez confiée, chaque conseil municipal issu des communes historiques a respecté les engagements pris avant la commune nouvelle, et nous avons toujours cherché à œuvrer dans la recherche de l'intérêt général.

A Plémet comme à la Ferriere, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dynamique, c'est une force de notre commune, et il faut rendre hommage aux bénévoles qui s'engagent pour rendre notre commune vivante. Lors des vœux de la municipalité, je vais revenir sur notre bilan, mais je souhaite aujourd'hui revenir sur quelques principes et sur certaines réalisations.

Pas d'augmentation des taux d'imposition! On entend parler d'injustice sociale, de précarité, c'est une réalité, la commune ne peut pas régler tous les problèmes de la France, mais ne pas vous demander plus d'argent pour fonctionner, voilà une réponse simple et concrète.

Recherche d'économies de fonctionnement, maîtrise du budget. A la Ferrière il suffisait de continuer sur la bonne trajectoire, à Plémet nous avons, en début de mandat, fait des choix afin d'optimiser notre budget, et de dégager des marges de manœuvres. Ces efforts ont payé et nous permettent d'afficher une capacité d'investissement très élevée pour une commune de notre taille.

Améliorer le cadre de vie : les programmes de voiries, les rues rénovées, l'entretien des zones rurales, les constructions de bâtiments, les activités d'été, quelles furent sportives, festives, familiales, la coupe de monde de football, et bien d'autres....

Être présent pour toutes les générations : Nous avons accompagné les écoles, les associations, amélioré les services pour les familles, et bien sûr nous avons eu les soucis de nos aînés.

Voilà quelques thèmes parmi ceux que j'aborderai lors des vœux. Je ne peux pas écrire ces lignes sans avoir une pensée pour André Le Meilleur, adjoint au Maire qui nous a quittés. Il était si enthousiaste, heureux d'être élu, je me souviens de sa bonne humeur et de son sourire.

Après 6 ans il est légitime de se retourner, un instant, pour voir ce que nous avons collectivement accompli. J'assume tout ! Mais si je pouvais revenir en arrière, il y a des choses que je ne referai pas !

Alors c'est vrai, personne n'est parfait mais je crois que l'important, c'est de faire de son mieux ! Et il reste tant de choses à faire...

Je vous souhaite tous mes vœux de bonheurs pour cette année 2020.

Romain BOUTRON

Maire



Horaires des déchetteries

Permanences

Les Urgences

Service Enfance

Date de parution : Janvier 2020

Maison des Services Publics de Loudéac

Nombre d'exemplaire tiré : 1 400 ex.

Rédaction : Mairie de Plémet Publication : Mairie de Plémet



Inscription sur les listes

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales l'année du vote en respectant toutefois une date limite. Pour pouvoir voter aux élections municipales de 2020 il faut s'inscrire avant le 7 février 2020 sauf exceptions (déménagement, acquisition de la nationalité...). Pour pouvoir s'inscrire il faut remplir un CERFA en mairie, apporter une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour rappel, chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...) il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.

Vérification des inscriptions

« Un répertoire électoral unique (REU) a été institué en 2019. Ce répertoire est géré par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Lors de sa mise en place par l'INSEE, des erreurs ont pu être commises et des personnes ont pu être radiées par inadvertance. Il est donc demandé aux personnes n'ayant pas reçu la nouvelle carte d'électeur en 2019 ou n'ayant pu constater l'effectivité de leur inscription lors des dernières élections européennes de 2019 de s'assurer de leur inscription sur les listes électorales. Pour ce faire il vous suffit de vous connecter sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788 et de remplir le cerfa de vérification ou d'envoyer un mail à accueil@plemet.fr en indiquant votre nom, prénom et date de naissance. »

• Panachage des listes interdit

Depuis les élections municipales de 2014, dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants, le panachage est interdit. On ne peut plus composer le conseil municipal que l'on souhaite en piochant sur toutes les listes selon ses affinités, ou en ajoutant des noms.

La méthode. Elle est simple. On place dans l'enveloppe une liste, une seule, sans y apporter la moindre modification. L'intégrité de ce précieux petit bout de papier doit absolument être respectée, on ne peut pas non plus modifier l'ordre des candidats.

• Documents à apporter impérativement le jour des élections

Pour pouvoir voter il faut prouver votre identité, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans).
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire.
 - Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État.
 - Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie.
 - Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie.
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires.
 - Permis de conduire (en cours de validité).
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Dimanche 6 Octobre : Repas des Ainés

Nos ainés se sont retrouvés lors du traditionnel repas organisé par le CCAS. Berthe Ponthier et Jean Sauvage, doyens de l'assemblée, ont été mis à l'honneur. Une pensée toute particulière pour les doyens de la commune qui étaient absents : Sidonie Pêcheur et Joseph Blot.



Mercredi 23 Octobre : Festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes

« Le grand méchant renard » s'est donné en spectacle.

Adapté d'une bande dessinée de Benjamin Renner, la marionnettiste, comédienne et metteuse en scène Cécile Hurbault, fondatrice de la Compagnie Jeux de vilains, a attiré 210 jeunes lors des 3 représentations.



Commémoration du 11 Novembre

« C'était il y a un siècle. Après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée. Une nouvelle page s'ouvrait, celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage ».

Après le dépôt des gerbes de fleurs en présence d'enfants et encadrés par les anciens combattants, les portes-drapeaux, les pompiers, ainsi que la protection civile et représentants de l'Armée de l'air, la chorale Vocalizon a conclu la cérémonie par le Chant des Partisans.



Travaux

Installation de nouveaux jeux aux étangs



Installation de jeux au lotissement du Clos Doré



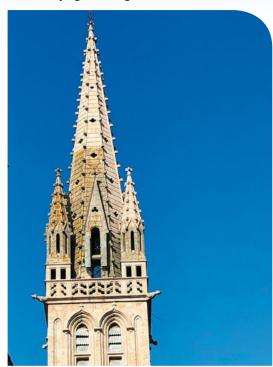
Triskalia: Démontage des silos



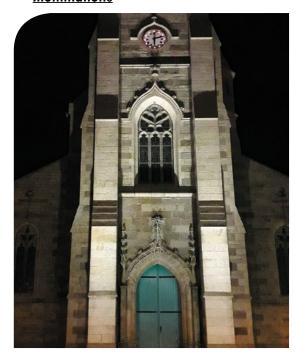
Grillage de l'école : Pose d'une clôture entre l'école et l'EHPAD



Nettoyage de l'Eglise



Illuminations





Collège Louis Guilloux

50 ans du Collège 17 Mai 2020

À l'occasion de la 3ème Fête du Collège, les élèves membres du Foyer Socio-Éducatif vont participer à l'organisation des 50 ans de l'établissement.

lls sont à la recherche de photos et d'anecdotes concernant leur établissement et seront aidés dans ce travail historique par André Grall.

lls sont aussi mobilisés pour préparer le repas et les animations de l'après-midi. Plusieurs surprises seront au rendez-vous!

Si vous avez des photos ou des souvenirs à partager, vous pouvez contacter le Collège au 02 96 25 61 38 ou par mail à sylvie.bizet@cotesdarmor.fr ou le FSE sur Facebook et Instagram (#fselouisguilloux)»



Collège Notre Dame de la Clarté

Fin novembre, au Collège Notre Dame de La Clarté, Anne Gautier a proposé un Escape Game à ses élèves de 6ème dans le cadre de son cours de Français, ceci pour entrer de manière ludique dans une séquence sur L'Odyssée d'Homère. Il s'agissait, pour être plus précis, d'un OdysS'cape Game, appellation subtile trouvée par les concepteurs avisés du jeu, Fanny Couturier, professeure de Français et son collègue Raphaël Heredia, documentaliste au collège V. Schoelcher à Champagney (70).

S'inspirant de la pratique collective de l'Escape Game, très prisée des amateurs d'énigmes à résoudre, ce scénario pédagogique invitait les élèves à aider le héros antique Ulysse à quitter l'île des Phéaciens pour rentrer chez lui à Ithaque où l'attendent, depuis vingt ans, sa femme Pénélope et son fils Télémaque.

Au cours de la séance, incluant vidéo de présentation en classe, recherche au CDI et travail sur des énigmes à partir d'une carte interactive sur internet, les élèves ont pu vérifier leur compréhension de l'œuvre, lue au préalable en autonomie.

Ils ont apprécié la démarche qu'ils ont jugée originale, d'autant plus que le défi était à relever en groupe et qu'il impliquait l'utilisation de l'informatique, outil plébiscité par les jeunes. « Quand on s'amuse, on retient mieux » a affirmé Fanta lors de la séance bilan.

La résolution des énigmes et de l'Escape Game entier

permettait aux élèves de compléter un carnet de bord (format marque-page, à insérer dans leur livre d'étude) contenant des mémos sur les personnages de l'histoire, leurs liens, et les étapes du voyage d'Ulysse dans l'ordre.

Les retours positifs des élèves sont un encouragement à l'inventivité dans les démarches d'apprentissage proposées, le but étant toujours de favoriser l'acquisition de connaissances culturelles et littéraires et de développer chez les adolescents un esprit à la fois critique et logique.

Une invitation à tester par exemple, en famille ou entre amis, l'Escape Game très instructif et forcément ludique, proposé par l'association Akilon en partenariat avec la Maison des toiles de ST Thélo, sur le thème de l'histoire du lin.



Ecole Saint-Joseph PLEMET

« Le Vendredi 20 septembre, comme à chaque rentrée, tous les élèves de l'école de la maternelle au CM2 se sont retrouvés dans la cour tout au long de la matinée autour de deux grands jeux la « ola » et le méli-mélo ».

Ces deux jeux très dynamiques font appel à la rapidité et à la créativité mais font intervenir avant tout la collaboration et l'entraide, les plus grands devant prendre soin des plus jeunes.

Les parents et grands-parents étaient nombreux, ils encadraient chacune des équipes. Une belle matinée avec de la bonne humeur et une belle ambiance pour bien commencer l'année.»

Pendant une semaine, un parcours acrobatique a été installé dans la cour de l'école. C'est un peu comme si « une forêt s'était invitée dans la cour ».

Cette installation a permis à tous les élèves de vivre une semaine sportive. Grâce à ce parcours, ils ont appris à grimper sur différents supports, à avancer en déplaçant leur mousqueton...

Les objectifs visés par la proposition de la mise en place d'une telle activité étaient nombreux : développer la motricité, l'équilibre, l'autonomie et la confiance en soi, mais aussi favoriser la collaboration et l'entraide entre les élèves. Ainsi, les plus grands ont pris les plus jeunes en charge pour leur permettre de réaliser le parcours avec moins d'appréhension et plus de facilité.





Ecole Publique Simone VEIL

Les enfants des classes maternelles ont présenté leur spectacle de Noël sur le thème de l'environnement le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes.

Le public, venu nombreux, a pu regarder les chorégraphies retraçant l'histoire de l'album « le secret le plus fort du monde »

Les élèves de toutes les classes de la PS à la GS étaient mélangés dans les différents numéros guidés par les 6 enseignants : Mélanie, Karine, Caroline, Xavier, Clémentine et Sandra.

Ainsi les enfants ont appris à connaître les autres enseignants, les enfants des autres classes, ils ont appris à travailler ensemble, pour les plus grands : tutorer et guider les plus petits, une manière de les responsabiliser et de créer des relations de solidarité et d'entraide



De nombreuses compétences du domaine des Programmes intitulé ((le spectacle du vivant)) ont été travaillées : exprimer des émotions, découvrir les capacités de son corps, se mouvoir en relation avec la musique et avec les autres, prendre du plaisir à montrer ses performances à un public. D'autres compétences comme le repérage dans l'espace, les arts plastiques (costumes), le langage (vocabulaire et lectures de livres sur ce thème), ont été travaillées.

Sensibilisation à la protection de la nature

L'équipe enseignante tient à remercier les parents qui ont accompagné lors des répétitions, l'AIPE pour l'organisation du goûter (café, clémentines, jus de fruits) et tous les parents qui ont aidé le jour du spectacle (installer, ranger, servir...) et qui ont fait un gâteau.



Ça s'est passé sur La Ferrière

Vie Locale

Club des ainés



Après le partage de la bûche de Noël le 12 décembre dernier, le club se retrouvera à partir du jeudi 9 janvier, expliquent Marie-Annick Rouault et Joëlle Carré, les coprésidentes du club. Le jour de réouverture sera aussi celui de l'assemblée générale et de la galette des Rois.

Les adhérents du club de l'Amitié sont heureux de partager ces temps chaleureux ensemble, rompant ainsi avec les journées courtes et difficiles de l'hiver. « Nous passons de bons moments autour de jeux de société comme le scrabble, le triomino, la belote et, quand il fait meilleur, autour de boules. On échange les nouvelles du secteur. Tout cela fait du bien. »

Les membres du bureau lancent un appel aux personnes de la commune et des alentours, ayant du temps libre. « Ils seront les bienvenus s'ils veulent nous rejoindre un jeudi sur deux à la salle des associations de 14 h à 18 h. »

Photo du voyage surprise du 23 octobre : visite de la brasserie du Roc St André suivi d'un repas à St Marcel. L'aprèsmidi : visite du Poète Ferrailleur au Lizio

Repas du CCAS

Autour d'un bon repas accompagné de chansonnettes et d'anecdotes, les ainés se sont retrouvés pour un bel aprèsmidi. En l'absence des doyens de la commune, Ange Rio né en 1929, et Simone Raulet née en 1924, les doyens du rassemblement Anne Rouault et Pierre Le Flahec, tous les deux nés en 1931, ont été honorés.



La Ferrière Activ'



La Ferrière Activ' est très heureuse de vous avoir accueillis pour sa première fête de la soupe.

Tout s'est bien déroulé, une bonne ambiance, chaleureuse et joyeuse remplie de douceurs d'hiver... C'est une belle réussite!

Gagnant du panier garni : Mme Renouard Anne Marie (Le Cambout)

Eglise

Le chantier de restauration de l'église Notre-Dame-de-La-Ferrière est achevé. Après un grand nettoyage par les bénévoles, elle a pu rouvrir ses portes à la population pour la Toussaint.

Gagnants de la soupe :

- 1er prix pour la soupe de navets de Mme Maumissard Elizabeth (Plumieux)
- **2ème prix** pour la soupe de champignons de Mlle De Cellès Clérianne (La Prenessaye)
- **3ème prix** pour la soupe de choux de Mr Maria Jean Philippe (Plumieux)
- **4ème prix** pour la soupe de potirons de l'école de La Ferrière
- **5ème prix** pour la soupe de poireaux de l'école de La Ferrière et la soupe d'oignon de Mme Rouault Marie Annick qui sont Ex-aequo (La Ferrière)
- **6ème prix** pour la soupe de légumes de Mme Brunel Monique (La Ferrière)

Nous sommes prêts pour la prochaine édition de la fête de la soupe : le 06 décembre 2020

Nous serons ravis de vous accueillir de nouveau pour partager ce moment!





Compte rendu conseil municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

Le 2 décembre 2019 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de PLEMET, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 33.

DÉCISIONS DU MAIRE

1 MISSION DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS (S.P.S.) – AVENANT N°1 - EGLISE NOTRE DAME A LA FERRIERE

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 1 au contrat de coordination SPS relatif aux travaux de restauration de l'Eglise de LA FERRIERE compte tenu de la prolongation de la durée de la mission de coordination SPS de 3 mois.

ARTICLE 2 - De passer avec DEKRA INDUSTRIAL l'avenant n° 1 correspondant à une plus-value de 570 € HT soit 190 € par mois supplémentaire.

ARTICLE 3 - Le montant total de la mission SPS, après l'avenant n° 1, s'élève à 3.066 Hors Taxes

ARTICLE 4 - De signer avec le bureau DEKRA INDUSTRIAL l'avenant n°1 pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative aux travaux de restauration de l'Eglise de La Ferrière ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 - De dire que la dépense relative à la mission de S.P.S. sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération 1001 « Rénovation Eglise La Ferrière » au compte 2313 du Budget de la Commune.

2 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU TRANSEPT DE L'EGLISE DE LA FERRIERE – AVENANT N° 1 – LOT N° 1 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de travaux de restauration des chapelles du transept de l'Eglise de LA FERRIERE.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 1 - MAISON GREVET - l'avenant n° 1 correspondant à une moins-value totale de 1.675,82 \in Hors Taxes.

ARTICLE 3 - Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n°1 pour le lot n° 1 s'élève à 143.887,89 \in HT soit 172.665,47 \in TTC.

ARTICLE 4 - De signer avec la Maison GREVET l'avenant n° 1



au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

3 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU TRANSEPT DE L'EGLISE DE LA FERRIERE – AVENANT N° 2 – LOT N° 5 RESTAURATION DE MOBILIER

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 5 du marché de travaux de restauration des chapelles du transept de l'Eglise de LA FERRIERE.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 5 - Atelier COREUM - l'avenant n° 1 correspondant à une plus-value totale de 4.220,00 \in Hors Taxes répartie comme suit :

- Restauration de l'estrade et relèvement du retable nord : 2.374,00 € Hors Taxes
- Traitement insecticide curatif du retable sud : 1.846,00 € Hors Taxes

ARTICLE 3 - Le montant total des travaux après avenant pour le lot $n^{\circ}5$ s'élève à 24.430,00 \in HT soit 29.316,00 \in TTC.

ARTICLE 4 - De signer avec l'Atelier COREUM l'avenant n° 1 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

4 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU TRANSEPT DE L'EGLISE DE LA FERRIERE – AVENANT N° 2 – LOT N° 5 RESTAURATION DE MOBILIER

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 2 au lot n° 5 du marché de travaux de restauration des chapelles du transept de l'Eglise de LA FERRIERE.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise attributaire du lot $n^\circ 5$ - Atelier COREUM - l'avenant $n^\circ 2$ correspondant à une plus-value totale de $8.548,00 \in Hors Taxes pour des travaux complémentaires de restauration du retable sud.$

• Traitement insecticide curatif du retable sud : 1.846,00 € Hors Taxes

ARTICLE 3 - Le montant total des travaux, après adoption de l'avenant n° 2, pour le lot n° 5 s'élève à 32.978,00 € HT soit 39.573,60 € TTC

ARTICLE 4 - De signer avec l'Atelier COREUM l'avenant n° 2 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

5 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU TRANSEPT DE L'EGLISE DE LA FERRIERE – AVENANT N° 2 – LOT N° 2 CHARPENTE MENUISERIE

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - D'accepter l'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché de travaux de restauration des chapelles du transept de l'Eglise de LA FERRIERE.

ARTICLE 2 - De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 2 - SARL MOULLEC - l'avenant n° 2 correspondant à une moins-value de 2.210,00 \in Hors Taxes, soit 2.652,00 \in TTC.

ARTICLE 3 - Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n°2 pour le lot n° 2 s'élève à 84.152,43 € HT soit 100.982.92 € TTC.

ARTICLE 4 - De signer avec l'entreprise SARL J. MOULLEC l'avenant n° 2 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN FOURGON D'OCCASION D'ENVIRON 13 M³ ET REPRISE

D'UN VEHICULE COMMUNAL EXISTANT FORD TRANSIT Le Maire a décidé

ARTICLE 1 - De passer selon la procédure adaptée (article R.2123-1 du Code de la Commande Publique) un marché de fourniture avec le garage LE HO de Plémet (22) pour un fourgon de marque PEUGEOT et de type BOXER 2.2 HDI 110

ARTICLE 2 - Le montant total de la fourniture de ce fourgon comprenant les accessoires s'élève à 17.400,00 € Hors Taxes, soit 20.880,00 € Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 3 - Le montant de la reprise du fourgon FORD TRANSIT s'élève à 480 € TTC

ARTICLE 4 - De signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 - De dire que la dépense sera prélevée sur les crédits affectés au Budget de la Commune en section d'investissement au compte 21571 de l'opération 211 « Ateliers Communaux » et la reprise au compte 775.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 Débat sur le PADD du PLUI H (plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat) de Loudéac Communauté Bretagne Centre

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que la révision du PLUi est en finalisation ainsi que les autres documents d'urbanisme définissant le projet pour le territoire (SCOT) (schéma de cohérence territoriale). Le Conseil municipal a été informé que le SCOT a été approuvé en Conseil Communautaire le 09 Juillet 2019 et qu'une enquête publique aura lieu du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est un projet politique qui définit les orientations de développement en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces et de préservation. Il a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire et doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Enfin, la révision du PLUI a également une incidence sur le zonage, il a été présenté en séance le projet de carte. Le Conseil Communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre a débattu sur le PADD du PLUI-H le 9 juillet 2019.Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein des conseils municipaux des communes membres de Loudéac Communauté Bretagne Centre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Sur la base d'un diagnostic prospectif et d'un état initial de l'environnement actualisé à l'échelle du nouveau périmètre des 41 communes, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre a été établi et soumis à concertation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'organise autour de trois orientations d'aménagement

1-1 « Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente »

- Valoriser et sauvegarder la ressource écologique et paysagère
- Protéger la qualité de l'eau au travers d'une démarche transversale pour tous les projets
- Associer le réseau hydrographique, les étangs et les forêts à la politique culturelle, sportive et touristique du territoire en lien avec Kalon Breizh



• Mettre en œuvre une stratégie patrimoniale ambitieuse

1-2 « L'économie, moteur du développement »

- Faciliter les mutations d'un modèle économique agricole durable, diversifié et créateur de valeur ajoutée
- Affirmer une identité économique innovante et organiser l'accueil des entreprises
- Développer l'économie tertiaire productive et résidentielle en capitalisant sur la stratégie touristique
- Intégrer le territoire dans une économie des flux

1-3 « Des modes vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif »

- Renforcer le pôle urbain de Loudéac
- Irriguer le territoire à l'échelle des 8 espaces de vie
- Confirmer l'ambition résidentielle

M. Le Maire a proposé de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi-H de Loudéac Communauté.

Une délibération sera prise pour prendre acte du débat et celleci sera transmise à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor et fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un délai d'un mois.

Voté à l'unanimité

2 Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur la commune de Plumieux en vue de la création d'un parc éolien.

M. Le Maire a demandé au conseil municipal de formuler un avis dans le cadre de l'enquête publique organisée du 25 novembre 2019 au 27 décembre 2019 sur l'implantation d'un parc de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Plumieux, site de Quillien. La demande est présentée par la SAS Eolis L'Etournelle.

Les documents sont consultables via le lien : https://www.registredemat.fr/plumieux-quillien/

Voté à : 2 voix CONTRE et 28 ABSTENTIONS

3 Affaires foncières

3-1 Cession chemin communal au lieu-dit « Herbault »

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal, du projet de cession d'un chemin communal appartenant au domaine public au lieu-dit Herbault. M. le Maire a rappelé que le projet de cession avait été validé lors du Conseil Municipal du 21 Mars 2019, seulement, après le bornage, la portion à céder s'avère plus importante.

VU l'avis des domaines en date du 11/02/2019 et modifié le 19/10/2019

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer la délibération 2019-03-13 sauf en son article 1.
 - De valider la cession de 1141 m² au prix de 570€.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

Voté à l'unanimité

3-2 Régularisation foncière - bornage parcelles E 1816 et E 1818 – La Hersonnière

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal, qu'à la suite du bornage des parcelles communales E 1816 et E 1818 sur lesquelles se situent la salle de la Hersonnière, une régularisation foncière avec le voisin limitrophe serait nécessaire.

Un plan a été présenté en séance.

VU l'avis des domaines en date du 21/10/2019

VU la proposition de bornage et le DPMC réalisé par le cabinet de géomètre LE BRETON

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer la validation de la cession de la parcelle E 1818 d'une contenance de 69m².
- De dire que la cession s'effectuera aux conditions financières suivantes : 1€/m².
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

Voté à l'unanimité

4 Transfert de la compétence assainissement à LCBC au 1er janvier 2020

4-1 Charte arrêtant les principes de transfert

M. le Maire a présenté le document présentant les principes fondateurs et orientations fixant le cadre de la démarche de transfert des compétences « assainissement » sur le périmètre de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Le conseil municipal a été appelé à approuver la charte.

4-2 Clotûre du budget annexe assainissement - Transferts des résultats de clotûre au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif.

Au 1 er janvier 2020, la compétence Assainissement sera transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

M. le Maire a proposé de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2019, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procèdera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

L'état des restes à réaliser sera transféré directement au budget annexe M49 de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

4-3 Transfert de compétence assainissement - transfert restes

Le 1 er janvier 2020, la compétence Assainissement va être transférée à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Conformément à la réglementation édictée par les articles L 1321-1 à 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne la mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice de la compétence. Lorsqu'ils résultent d'engagements pris ou reçus au titre de la compétence transférée, les restes à réaliser sont également transférés à Loudéac Communauté



Bretagne Centre, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis. Ainsi, il convient de transférer les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement.

M. le Maire a proposé de décider de transférer les restes à réaliser du budget du service Assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

4-4 Tarifs de la redevance assainissement au titre de l'année 2020.

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au budget général (le budget annexe du service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses),

M. le Maire a rappelé à l'assemblée qu'il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux et ce avant le début de la période de consommation.

En conséquence, il a été proposé ce qui suit :

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé que le raccordement à l'assainissement est obligatoire, les usagers du service disposant d'un délai légal de 2 ans pour se raccorder au réseau à compter de sa mise en service (article L 1331-1 du Code de la Santé Publique).

M. le Maire, conformément aux articles L.2224-12 2, R.2224-19, R.2224-19-1 et R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a proposé la redevance d'assainissement suivante.

Compte tenu des spécificités de la commune nouvelle, il a été proposé de voter des tarifs différents pour chaque commune déléguée.

A compter du 1er janvier 2020, le montant de la redevance pour Plémet sera fixé à :

Part fixe : 51 euros/branchement HT

• Part proportionnelle : 1.95 € / m³ HT

A compter du 1er janvier 2020, le montant de la redevance pour La Ferrière sera fixé à :

• Part proportionnelle : 0.61 € / m³ HT

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Le Conseil Municipal s'accorde à voter en un vote pour l'ensemble des 4 points concernant le transfert de compétence assainissement à LCBC. Voté à l'unanimité

5 Modification des Règlements Intérieurs des services périscolaires

La commission affaires scolaires réunie le 10 octobre propose d'assouplir le délai de résevation des services périscolaires. Il est proposé de passer de 48h en jours ouvrés avant 9h à 48h calendaires à 12h.

En pratique, pour une réservation le lundi, les parents devront réserver avant le samedi 12h.

M^{me} L'Adjointe aux affaires scolaires a proposé d'approuver la modification des règlements intérieurs des services périscolaires qui a été présentée en séance. Voté à l'unanimité

6 Décision Modificative Budget commune n°3

M. Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter une décision modificative n° 3 pour le Budget Commune. Il s'agira de faire un virement de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement :

M. Le Maire a précisé qu'en terme d'impôts locaux le dégrèvement de la TFNB en faveur des jeunes agriculteurs a été prélevé pour 1.988 € et qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires au compte 7391171 du chapitre 14 pour 2000 €.

Section d'investissement :

M. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de créer une nouvelle opération pour l'aménagement de la rue de la Gare et d'y inscrire des crédits pour 50.000 € TTC correspondant au montant des honoraires du Maitre d'œuvre pour cette opération ainsi que les frais de publicité.

Des crédits complémentaires sont également à inscrire à l'opération 233 pour 500 euros.

Voté à l'unanimité

7 Autorisation d'engagement pour de nouvelles dépenses d'investissement - Exercice 2020

En vertu du principe d'annualité budgétaire, il est indispensable que les crédits soient ouverts au budget de l'exercice afin de pouvoir procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement, il est toutefois nécessaire que le maire dispose de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante fixant le montant plafond pouvant être engagé avant le vote du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaître un début d'exécution durant les premières semaines de l'année 2020 avant l'adoption du budget, il sera proposé d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020 sur le budget principal de la commune pour un montant maximum de **853 824€**.

Le tableau de répartition dans chaque opération de l'autorisation d'engagement de dépenses nouvelles a été présenté en séance.

Voté à l'unanimité

8 Subvention Familles Rurales pour l'ALSH

La municipalité a rencontré l'association Familles Rurales pour faire le point sur la fréquentation de l'ALSH.

Une avance sur la subvention d'équilibre est nécessaire. Ce point a été présenté en détail lors de la séance. Il a été proposé une avance sur subvention de 15000 €.

Voté à l'unanimité

9 Tarif Repas Proclub

La commune est adhérente à la centrale d'achat PROCLUB. Tous les ans, les adhérents se réunissent au sein d'une commission



de référencement afin de sélectionner des fournisseurs de denrées alimentaires.

Cette commission réunit plusieurs cuisines centrales et cantines essentiellement de collectivités publiques répartie dans toute la Bretagne. Cette année, la commission s'est réunie le 5 novembre à PLEMET à La Hersonnière. Traditionnellement, le repas est confectionné par la cuisine de la commune d'accueil.

C'est pourquoi, la cuisine centrale a préparé un repas dédié à cet événement ainsi que les collations de cette journée.

M. le Maire a proposé de fixer ce tarif exceptionnel à 21.60€ par personne pour la journée (pour 40 personnes), facturé à la SARL PROCLUB sur le budget cuisine centrale. La location de la salle ayant déjà été payée en sus par PROCLUB.

Voté à l'unanimité

10 SDE - Travaux de maintenance éclairage public - Bourg

Suite à une intervention de l'entreprise ERS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, il a été constaté l'état vétuste du réseau du Boura. Le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à une étude de rénovation de 9 PC et a estimé le montant des travaux à 1630 € HT. Conformément au règlement financier, la participation de la commune sera de 60% HT soit 978 €.

M. le Maire a proposé d'approuver ces travaux nécessaires à l'entretien des installations d'éclairage public.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement: au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

LOCALISATION	DESCRIPTIF	MONTANT DES TRAVAUX HT*	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Bourg Foyer PC	*Plan de récolement éclairage public *Fourniture et pose de 9 coffrets PC	1630 €	978 €
TC	TAL	1630 €	978€

Voté à l'unanimité

11 Ressources Humaines

11-1 Indemnité comptable au trésor - Année 2019

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

M. le Maire a proposé d'accorder 100% de l'indemnité de conseil au receveur municipal, pour l'année 2019, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Voté à l'unanimité

11-2 Indemnité compensatrice de congés payés

M. le Maire a informé que suite à un licenciement pour inaptitude physique (agent IRCANTEC), un agent communal n'a pas pu faire prévaloir ses droits à congés payés au titre de l'année 2018 et 2019, étant en arrêt maladie.

Dans le cadre de l'évolution jurisprudentielle actuelle, il a été proposé de payer ces congés payés non pris, sur la base de la rémunération des jours mis sur un compte épargne temps ; en fonction de la catégorie d'emploi auquel appartient l'agent.

M. le Maire a proposé de verser l'indemnité compensatrice de congés payés pour les années 2018 et 2019.

Voté à l'unanimité

11-3 Mise à jour du Règlement Intérieur

Suite à la tenue du groupe RH, M. le Maire a proposé d'adopter les modifications du Règlement Intérieur suivantes. La commune est dans l'attente de l'avis du comité technique.

- Précision ANNEXE 1 du règlement intérieur concernant le nombre de RTT en cas d'arrêt de travail :
- Formations (article 22) sur les formations en présentiel et à distance.
- Le temps de trajet pour aller en réunion (réunion en soirée) (article 21).
 - Remboursement frais de stationnement lors de formation.
- Une réécriture de l'article 62 du règlement intérieur concernant .les conduites addictives :

Reprise du schéma proposé par le centre de gestion, et changement de la procédure : désormais, le contrôle pourra être fait en présence de 2 personnes : 1 ère personne : le responsable du service, DGS, DST, ou un élu; 2ème personne : un élu.

Voté à l'unanimité

12 Tarifs Communaux 2020

M. le Maire a proposé de reporter les tarifs 2020 à l'identique des tarifs 2019.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

13 Création d'un poste animation sportive

Suite à la nécessité actuelle de remplacer un agent, et dans le cas où il s'avèrerait nécessaire de prolonger cette présence après le retour du titulaire actuellement indisponible, M. FERNANDEZ a proposé de créer un poste d'animateur en besoin occasionnel du 8 décembre 2019 au 31 janvier 2020, DHS de 15 heures, IB 373-IM 343.

Voté à l'unanimité

14 Subvention Association

Une association a dû faire face à une dépense imprévue à la suite d'un vol de matériel. M. Fernandez a proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 300€.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à

Signalisation et Circulation à Vélo

Il a été signalé en mairie la circulation de collégiens non visibles notamment le matin.

Rappel: votre vélo doit être en bon état et comporter obligatoirement une sonnette, des freins à l'avant et à l'arrière. Pareil pour les feux : un à l'avant « blanc » et un à l'arrière « rouge ». Sans oublier les réflecteurs « orange » sur le côté.

D'autres équipements sont facultatifs à vélo mais toutefois recommandés pour améliorer votre sécurité. Casque, gilet fluorescent ou autres brassards réfléchissants seront donc conseillés, surtout



Créé par le décret du 22 février 2007, l'ANTS est compétente dans le domaine de la production et de l'acheminement des titres sécurisés et répond aux besoins exprimés des administrations de l'État.

C'est aussi un établissement au service de tous et sa préoccupation majeure est d'améliorer en permanence le service rendu aux citoyens.

Ses missions sont les suivantes :

- Elle conçoit les démarches en ligne (CNI/Passeports, cartes grises, permis de conduire), en tant que maître d'œuvre des systèmes d'information;
- Elle apporte un support aux usagers et aux partenaires institutionnels dans leurs démarches en ligne, dans une logique d'accompagnement, dans un environnement numérique;

Voici une liste des démarches administratives que l'usager peut réaliser gratuitement :

Concernant l'immatriculation:

- L'édition d'un certificat de situation administrative
- Le changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation
- La déclaration de cession d'un véhicule
- La demande de certificat d'immatriculation
- La déclaration de perte ou de vol d'un Cl

Concernant le passeport :

- La demande d'un acte de naissance
- La pré-demande d'un passeport en ligne
- La demande d'un passeport pour une personne majeure
- La demande d'un passeport pour un mineur
- L'achat d'un timbre fiscal

Concernant le permis de conduire :

- La demande de code Télépoints
- Le solde des points via France Connect
- Le solde des points
- La pré-demande de permis de conduire
- Le résultat de l'examen du permis du conduire

Concernant la carte d'identité :

• Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité (CNI)

Lors de votre première démarche en ligne, il vous sera demandé de créer votre compte. De plus, le site service-public est LA référence en matière de démarches administratives en ligne.



Dispositif ICI (Inter Collectivité Info)

Nouveau dispositif de simplification de l'accès aux services publics. ICI permettra de vous apporter des informations utiles et une meilleure orientation, quelle que soit votre demande ou la collectivité à laquelle vous vous adressez.

Concrètement, le dispositif consistera à permettre aux usagers de disposer, auprès des agents d'accueil, de premiers éléments d'information, que le sujet concerne la collectivité sollicitée ou non. Pour ce faire, les collectivités engagées dans la démarche s'appuient sur un logiciel favorisant la mise en commun des informations. Via ce logiciel, les agents chargés de l'accueil peuvent consulter des fiches de connaissances classées par thématiques : état civil, habitat, vieillissement, transport, déchets, loisirs...

Grâce à cette mise en commun des informations, une personne s'adressant par exemple à sa commune pour obtenir une aide relevant du Département, recevra une réponse concrète avec les premiers renseignements et une éventuelle orientation vers les bons interlocuteurs, si nécessaire.

Le dispositif ICI sera effectif au cours du mois de janvier dans les différentes communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre, « au fur et à mesure de la prise en main par les agents d'accueil du nouvel outil » et après une formation.

Dématérialisation des factures : Chorus Pro

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et dans un objectif d'amélioration du délai des traitements des factures, l'Etat français s'est engagé pour la dématérialisation du traitement des factures.

Afin de remplir ses objectifs, une plateforme informatique, gratuite et sécurisée a été mise en place sous le nom de Chorus Pro dès janvier 2017 à l'adresse https://chorus-pro.gouv.fr.

Depuis le 1er janvier 2017, les fournisseurs et prestataires des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ont été progressivement concernés par l'obligation d'utiliser le portail selon la taille de l'entreprise.

A compter du 1er janvier 2020, toutes les entreprises quelles que soient leur taille sont concernées par la transmission dématérialisée des factures. Tout fournisseur peut avoir de la documentation pour déposer ou préparer leurs factures sur http://communaute.chorus-pro.gouv.fr/.



Ordinateur en accès libre

Afin de faciliter vos démarches et de garantir un accès à Internet à toute la population Plémetaise, nous avons mis un ordinateur en accès libre aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Du lundi au samedi midi de 8h30 à12h00 et de 14h à 17h30 (sauf le mercredi matin). Vous pourrez effectuer librement la navigation sur Internet.



Maison Familiale Rurale: Démarre Ta Story

FRMFR DE BRETAGNE

16A Les Rabinardières 35760 SAINT-GRÉGOIRE 16A Les Rabinardières 35760 SAINT-GRÉGOIRE 02 23 25 08 08 fr.bretagne@mfr.asso.fr

www.mfr.bzh



- → TU AS DE 16 ET 29 ANS
- > TU AS AU MAXIMUM UN DIPLÔME DE NIVEAU CAP
- → OU TU N'AS PAS DE DIPLÔME

PRÉPA

Ton parcours individualisé

selon tes objectifs, olterne accompagnement et immersions en entreprises.

Entrées et sorties permanentes.

#DEMARRETASTORY

ET SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- T'accompagne dans la construction et la validation de ton projet professionnel.
- Te permet d'acquérir les compétences indispensables à ton projet.
- Te guide dans ta recherche de contrat.
- Sécurise ton parcours.

APPRENTISSAGE

LES ÉTAPES



Détermination d'un projet profession

Me connaître et mûrir mon projet par une découverte des métiers et la réalisation de stages en entreprises

Validation de mon projet professionnel
Vérifier la faisabilité de mon projet par des immersions en entreprises.

Recherche active de contrat Accompagné par la MFR, je valorise mon projet auprès de mon futur employeur.

Formation et emploi en apprentissa Transition assurée par la MFR.



La Prépa apprentissage est gratuite !

Elle est financée avec le soutien du groupe Caisse des Dépôts dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences mis en place par le Ministère du Travail.



- VIVRE MON FUTUR MÉTIER LORS DES PÉRIODES EN ENTREPRISE
- COMPLÉTER MON PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES
- AMÉLIORER MES COMPÉTENCES RELATIONNELLES
- ♠ CONSOLIDED MES SAVOIRS DE RASE

Nouvelle collecte 2020 des ordures ménagères et du tri sélectif

NOUVELLE COLLLECTE 2020 DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF **SECTEUR 5**

PLEMET - SAINT BARNABE - LA PRENESSAYE - COETLOGON - PLUMIEUX -LE CAMBOUT - ST ETIENNE DU GUE DE L ISLE





Planning de mise en place de la Nouvelle Collecte 2020



L'enquête, la communication et la distribution des conteneurs pucés en porte à porte

Des agents Enquêteurs de l'Entreprise TRAIT D'UNION se rendront dans tous les foyers de <u>Septembre à octobre 2020</u>. A chaque visite, ils devront présenter leur badge et le courrier d'accréditation signé du Président de LOUDEAC

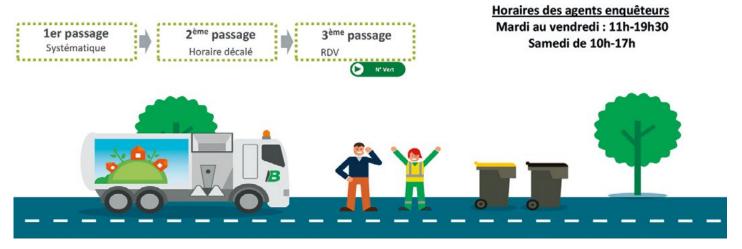
COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

Leurs missions:

- Communication sur la nouvelle collecte (Fréquence tous les 15 jours et collecte individuelle) qui sera mise en place à compter du <u>lundi 16 novembre 2020</u>
- Remise des supports de communication : Guide de la nouvelle collecte, Guide du tri et calendrier de collecte 2020
- Remise en main propre d'un conteneur pucé « Ordures Ménagères» et d'un conteneur pucé « tri sélectif »
- Récupération des anciens conteneurs « Ordures Ménagères » mis à disposition.
- Information sur les modalités de collecte et la présentation des conteneurs la veille de la collecte sur le marquage



<u>Pour les Professionnels</u> (Entreprises, établissements, bailleurs sociaux, propriétaires de résidences locatives....) : L'agent enquêteur proposera une collecte personnalisée (choix du nombre et volume des conteneurs) et adaptée à la production de déchets (choix de la fréquence de collecte)





La Nouvelle Redevance Ordures Ménagères à compter de 2021

2020 : Pas de changement de tarifs car la mise en place se fait par secteur sur l'année 2020 (démarrage de la nouvelle collecte pour le dernier secteur : lundi 16 novembre 2020)

2021 : Nouvelle redevance calculée au volume du conteneur Ordures Ménagères remis

Le Mode de facturation de la nouvelle REOM

- Particuliers: Le montant de la Redevance Ordures Ménagères est fixé au volume du conteneur des ordures ménagères remis
- Professionnels : la redevance Ordures Ménagères est fixée au volume et au nombre de conteneurs et à la fréquence de la collecte des Ordures Ménagères choisis

La facturation

- Pour les particuliers : La facturation est adressée aux propriétaires et aux bailleurs de logements locatifs
- Pour les Professionnels : Aux entreprises et collectivités....

ANNEXE: Planning de mise en place 2020 de la nouvelle collecte sur le territoire de LOUDEAC COMMUNAUTE **BRETAGNE CENTRE**

	SECTEURS	DATE DE DEMARRAGE DE LA NOUVELLE COLLECTE	
SECTEUR 1	GOMENE - ILLIFAUT - LAURENAN - MERDRIGNAC - SAINT VRAN	lundi 02 mars 2020	
SECTEUR 2	GAUSSON - LA MOTTE - LE MENE (LE GOURAY-COLLINEE-ST JACUT- ST GILLES DU MENE-LANGOURLA-PLESSALA-ST GOUENO)- PLOUGUENAST-LANGAST	lundi 08 juin 2020	
SECTEUR 3	HEMONSTOIR-LOUDEAC-SAINT CARADEC-SAINT MAUDAN-TREVE	lundi 06 juillet 2020	
SECTEUR 4	ALLINEUC - CAUREL-CORLAY-GRACE UZEL-GUERLEDAN-LE HAUT CORLAY - LE QUILLIO - MERLEAC- PLUSSULIEN-SAINT HERVE-SAINT MAYEUX-ST GILLES VIEUX MARCHE-SAINT MARTIN DES PRES-SAINT THELO-UZEL	lundi 07 septembre 2020	
SECTEUR 5	COETLOGON-LA CHEZE-LA PRENESSAYE-LE CAMBOUT-PLEMET- PLUMIEUX-SAINT BARNABE-SAINT ETIENNE DU GUE DE L ISLE	lundi 16 novembre 2020	

Formation « Métiers Administratifs Territoriaux »

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor recrute 20 gestionnaires administratifs ou comptables ou R.H pour suivre la prochaine formation (Métiers Administratifs Territoriaux)) et, à terme, intégrer le service Missions Temporaires.

Cette formation en alternance de 3 mois est organisée par le Centre de Gestion 22 en partenariat avec Pôle Emploi. Elle permet, pour commencer, d'effectuer différentes missions de renfort ou de remplacement au sein des mairies, des communautés de communes et autres établissements publics du département.

Son objectif est de vous préparer aux métiers administratifs territoriaux et d'assurer les missions suivantes :

- Assistance et conseil aux élus,
- Préparation de documents administratifs et techniques,
- Rédaction d'actes, d'arrêtés, de délibérations,
- · Suivi comptable et budgétaire,

- Gestion des ressources humaines,
- Management opérationnel des services.

Vous justifiez d'un niveau de formation de BAC+2 minimum ou d'une expérience significative en gestion, finances ou RH.

Sens du service public, des relations humaines, rigueur, organisation, initiatives, responsabilités.

- 1ère session de la formation : du 22 janvier au 24 avril 2020.
- 2ème session de la formation : du 16 sept. au 18 décembre 2020 Clôture des candidatures (CV et lettre de motivation manuscrite) : le 12 juin 2020

NB : si au sein de vos collectivités, vous avez été en relation avec des personnes dont les profils peuvent correspondre aux attentes, n'hésitez pas à leur faire part de l'existence de la formation MAT et les inviter à postuler!

Formation et Accompagnement des pratiques professionnelles : 02 96 58 63 92 / 02 96 58 23 83 - formation@cdg22.fr

Missions Temporaires: temporaires.missions@cdg22.fr





L'espace

Parents - Enfants

De retour de la maternité avec votre bébé mais aussi lorsqu'il grandit, vous vous questionnez, vous souhaitez échanger avec d'autres parents ou tout simplement couper de vos habitudes, voir votre enfant jouer avec d'autres enfants de son âge, alors rejoignez l'Espace parents enfants.

Le Relais Parents Assistants Maternels du CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre propose un Espace parents-enfants à Loudéac, Guerlédan et Le Mené-Collinée. Pendant que les enfants jouent, nous pouvons échanger de l'allaitement, des nuits et de la fatigue, de l'alimentation, de l'éducation ... en fonction des demandes. Autour d'une boisson les parents tissent des liens avec d'autres parents qui vivent des situations similaires

Ouvert aux parents et leurs enfants de moins de 3 ans. Gratuit et sans inscription. Renseignement au 02.96.66.60.50.





Elagage



En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif. En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires. »

En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal durant la période hivernale.

En 2019, une partie des chemins ruraux n'a pu être élaguée, leur accès étant rendu impossible en raison d'élagage non effectué par certains propriétaires.

La commune a réalisé un premier état des lieux des parcelles concernées. Un contrôle sera réalisé en décembre. Les propriétaires qui n'auront pas réalisés les travaux en seront avisés par courrier.

Vous pouvez contacter la mairie si vous souhaitez avoir plus de renseignements. Une liste d'entreprises spécialisées est également à votre disposition sur simple demande.



Texte de la minorité

Pour information : Au fait ! Combien ça coûte ?

C'est l'époque des grèves, des manifestations.

La colère gronde contre toutes les injustices sociales. Les étudiants, les travailleurs, les retraités.....

Les salaires non équitables entre les hommes et les femmes, donc retraites avec de gros écarts.

2019 – L'année où on aura mis au jour les violences faites aux femmes, 236 féminicides.

La réforme des retraites : Grand Débat

De plus en plus de monde se présente aux Resto du Cœur, beaucoup de détresse, le coût de la vie augmente en permanence, de plus en plus de familles et de personnes seules sous le seuil de pauvreté.

A Plémet,

Fête du 14 Juillet : La municipalité a pris en charge l'organisation de la fête s'associant avec des associations et confiant l'animation à un professionnel, pour un coût total de 7000 euros (animation, structures gonflables, feu d'artifice).

Le marché estival : La municipalité a mis en place un marché nocturne, organisé sur 8 semaines. Pour sa mise en place, un professionnel de l'évènementiel a été sollicité ainsi que des musiciens pour un coût global de 4200 euros.

Nous apprécions ces manifestations, mais regrettons qu'aucune commission n'ait été réunie au préalable, les élus auraient pu participer à l'élaboration de ces animations ce qui aurait pu diminuer le coût.

Vous avez pu constater des nouveaux pots avec des plantes, qui apportent un peu de gaieté autour de l'église et rue de La Liberté. Nous ne connaissons pas le coût de l'opération. La question a été posée en conseil municipal du 2 décembre, mais, la réponse « tourne autour du pot ». Pas de réunion de commission au préalable.

La Hersonnière, Espace Culturel public, dédiée uniquement aux manifestations privées, la majorité (Mr le Maire et ses adjoints) ont décidé de ne pas l'ouvrir aux associations.

En cette fin d'année, nous nous devions de vous informer sur ces quelques dépenses et attitudes.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année Ainsi que tous nos vœux de Bonne et Heureuse Année 2020. Annick, Clémence, Joël, François, Francis.



Lors de toute modification relative à l'activité de votre association ou à sa composition, vous êtes invité à en informer la mairie, dans les meilleurs délais. De nombreuses personnes s'adressent à la Mairie pour obtenir des renseignements sur les activités culturelles, sportives, de loisirs ou sociales proposées. Il est donc essentiel que le service vie associative de la mairie dispose des renseignements les plus complets et les plus fiables sur les associations.

plémétaises est à disposition. Il devra être retourné dûment complété, accompagné des pièces demandées, au plus tard le 7 février 2020, à l'accueil de la mairie de Plémet ou de La Ferrière.

Truite du Ridor - Rencontre gallo

Les 1 et 2 février 2020 à PLEMET (22210)

• Le samedi 1 février à salle du Minerai (derrière la mairie)

14h: Stage d'apprentissage des «Faisous et faisouëres de galettes » (sur inscription)

Rencontre gallo « la Truite du Ridor » (44ème édition)

14h30 : Fest deiz : groupe Kerouez et duo Estherve.

18h : Caoseries avec Régis Auffray auteur du Petit Matao.

19h: Repas de galettes-saucisses.

21h: Fest noz avec scène ouverte.

• Le dimanche 2 février à salle des fêtes

12h: Potée (sur réservation)

14h30 : 44ème concours de chantous (solo ou groupes), contous, sonnous (solo et duo), composous, groupes scolaires. Sélection pour le Kan ar Bobl

20h : Remise des truites et des coupes.

• Tout l'après-midi, stand de la culture gallèse (vente de livres, CD etc)

Renseignements réservations et inscriptions :

Tél. 02 96 28 28 51 - 02 96 25 68 05 - 02 96 25 63 14

Courriel: latruiteduridor@gmail.com

La Truite du Ridor à Plémet est depuis 43 ans la grande manifestation annuelle de la culture gallèse en Centre Bretagne où chantous, sonnous, contous et dansous s'expriment avec beaucoup de conviction et de talent. En effet Plémet se situe au carrefour des pays du Mené, de Loudéac (Loudia), de l'Oust et du Lié (Morbihan gallo) et est devenu le point de rencontre des passionnés de la culture gallèse.



Jazz Nouvelle-Orléans (New Orleans Jazz) Samedi 28 mars 2020



Pour son 3ème concert, l'Association Swing22 a invité 6 prestigieux musiciens, les New Orleans Old Kids.

Toute l'année, ils parcourent les routes de France, d'Europe, voire du Monde, le samedi 28 mars, ils seront sur la scène de Plémet.

Le Jazz Nouvelle-Orléans est un courant musical qui s'est principalement développé dans les années 1880 et 1890 à La Nouvelle-Orléans.

C'est avant tout un phénomène qui associe la musique, l'amitié et le partage, une musique qui à la base se joue dans la rue. C'est une philosophie réaliste et désespérément optimiste de l'existence et de la retransmission musicale des multiples sensations qui constituent les différents épisodes de nos vies.

Un concert c'est le partage d'un voyage, d'un moment de joie ou de tristesse, d'un voyage comportant de nombreuses escales, les fêtes débridées de la Nouvelle-Orléans, le ragtime nostalgique d'un piano seul, le blues profond de la société noire américaine, la biguine distinguée des Antilles, une ballade irlandaise, une chanson de Georges Gershwin, voire du bel canto et pourquoi pas un vieux quadrille français ?

Toutes ces origines, ces riches ingrédients seront « cuisinés » à merveille par les musiciens accomplis des « New Orleans Old Kids » qui vous invitent à partager leur « banquet ».

Pour ce « banquet » exceptionnel, venez applaudir
Patrick BACQUEVILLE, trombone et chant
Gilles CHEVAUCHERIE, contrebasse
Alain FOUGA, banjo
Pierre JEAN, piano, trompette et chant
Jean-Pierre MIORIN, clarinette et saxo
Michel SENAMAUD, batterie





Gallo: André LE COQ

André LE COQ, originaire de Plerneuf, est un ancien professeur de français au lycée Fulgence Bienvenue et auteur de nombreux ouvrages en gallo. André LE COQ a été membre du groupe musical Hilvern et exerce actuellement la présidence du CAC Sud 22.

Chaque année il anime le concours de la Truite du Ridor en présentant les candidats avec humeur et bonne humeur.

Le 13 décembre 2019, une récompense prestigieuse lui a été attribuée : il a été honoré du prix de gallophone de l'année. La nomination a été accueillie par une véritable ovation saluant à la fois la qualité de l'homme et l'engagement du militant.

La mairie de Plémet s'associe à cet hommage et lui adresse toutes ses félicitations.



Chorale « Vocalizon »

L'association VOCALIZON! s'est réunie le vendredi 29 novembre 2019 pour vivre son assemblée générale. Lors de cette assemblée, il a été fait un état des comptes, un renouvellement des membres du bureau, et la présentation des événements à venir.

Notre association tient désormais pour membres actifs du conseil d'administration Mme LERAT Marylène, Mme BARONI Myriam et M. CHANU Bernard, nouvel arrivant.

Un repas de couscous à emporter (plat, fromage et dessert) est proposé le samedi 25 janvier 2020. Le service

se fera à la salle des fêtes de PLEMET, de 18h à 20h30. Un apéritif est offert avec le repas.

Notre chorale sera en représentation à Pontivy, le samedi 28 mars lors d'un concert avec l'Harmonie de Pontivy. Notre chef de chœur ayant souhaité proposer un spectacle musical.

Le dimanche 29 mars, nous serons à Coëtlogon pour une autre représentation au profit de l'association Contr'Attax, et en partenariat avec d'autres musiciens locaux.

Nous attendons nombreux les spectateurs pour ces deux événements à venir.





Toujours Belle La Vie

Le 29 octobre, les résidents et les bénévoles ont été reçus par l'association « Les Amis de Bodiffé » pour visiter l'exposition de Christophe Sablé et Hélène Barguillier sur les animaux de la forêt de Loudéac. Nous avons été rejoints par l'association « vis l'âge » de l'ADMR de Merdrignac-Loudéac et des personnes âgées de différentes communes. Les « Amis De Bodiffé » nous ont offert un goûter. Nous avons partagé un bon moment avec chants et histoires. L'association « vis l'âge » organise diverses rencontres entre les personnes âgées qui sont encore à domicile et y a associé « Toujours Belle La Vie ». Depuis nous sommes allés ensemble au cinéma à Merdrignac. Le 14 janvier, une rencontre doit se faire à la Résidence. Que cette collaboration dure longtemps!!

En novembre et décembre, les résidents et les bénévoles ont été bien occupés. La boulangerie GAUTIER relance son opération de sacs lavables et réutilisables pour remplacer ceux en papiers. L'association « Toujours Belle La Vie » s'est chargéz de les confectionner avec les résidents. C'est un travail d'équipe. Ils ont découpé la cinquantaine de draps récupérés auprès des familles et de particuliers. Des amies couturières ont repris le relais, elles sont venues 2 vendredis pour surjeter et coudre les sacs. Ensuite les résidents ont terminé en passant le cordon de fermeture. 500 sacs ont ainsi été confectionnés. Les résidents sont très contents de participer et ainsi aider leur association TBLV et la boulangerie GAUTIER. Ils remercient aussi fortement les amies couturières pour leur aide sans lesquelles on n'aurait pu réaliser ce projet.

Après une pause de fin d'année, l'association reprend début janvier ses activités ouvertes à toutes les personnes de la commune. Le 9 janvier aura lieu la galette des rois avec les familles.

Toute l'équipe de « Toujours Belle La Vie », les résidents et toute la Résidence vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020 et surtout une bonne santé.



DIMANCHE 8 MARS 2020



KASTELODENN

HAROLD KOTRI



Entrée : 6€

Organisé par l'association : « TOUJOURS BELLE LA VIE »

de la Résidence La Croix Gréau.



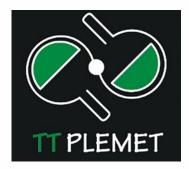








Tennis de table



La 1ère phase s'achève avec de bons résultats :

La régionale 2 finit 6ème de sa poule Les départementales 3 terminent 1 er, 3 ème et 7 ème.

Un début de saison réussi pour le club qui compte maintenant 56 licenciés. Reprise des matchs courant janvier après une trêve de Noël bien méritée.

Rappel entraînements salle du Minerai:

- le vendredi à partir de 17h15 pour les jeunes
- le vendredi à partir de 20h30 pour tous
- le samedi à partir de 10h pour tous

Les Amis de Bodiffé



Pour fêter les 20 ans de l'association des Amis de Bodiffé, le conseil d'administration avait concocté un après-midi festif. Les danseurs de la Truite du Ridor accompagnés d'Esther et d'Hervé respectivement à l'accordéon et à la bombarde, ont animé la fête en dansant et chantant des airs traditionnels. Et Marie-Thérèse Bléteau a entonné la complainte de Bodiffet. Les patients, les invités et les danseurs ont pu déguster les gâteaux maison réalisés par les pâtissières bénévoles de l'association. Un temps plus formel a permis au Dr Luc Cavé qui a été à l'initiative de l'association, a rappelé la naissance des Amis de Bodiffé. Il avait, en effet, dès 1992, proposé aux instances de l'établissement, d'inscrire l'animation dans le projet de réadaptation des patients. Il a été le cofondateur, en 1999, avec Michelle Rigault et Joëlle Clisson sa fille, des Amis de Bodiffé. « Trois axes avaient été déterminés : qu'elle soit un élément du projet médical, un service rendu aux patients pour un mieux vivre ensemble et une socialisation ; un espace de liberté comme si le patient était chez lui ; un lieu d'indépendance vis-àvis de l'hôpital. Cette ouverture réelle de l'hôpital-ville avec des



visiteurs, des expositions, un café, participe à l'ouverture d'esprit vers une réadaptation à la vie quotidienne. Nous nous appelons les Amis de Bodiffé : c'est toujours réconfortant de savoir que l'on a des amis ». Le Dr Cavé a été nommé président d'honneur par reconnaissance par le conseil d'administration voici sept ans.

Michelle a été élue présidente le 6 novembre 1999 et a su, pendant ces 16 années, avec gentillesse, courtoisie et beaucoup d'empathie, accueillir les patients et leurs visiteurs et mener à bien les missions de l'association. Arezki Chérifi, directeur adjoint du centre hospitalier du centre Bretagne chargé du centre de rééducation de Plémet, a eu, tout comme le Dr Cavé, une pensée très émue pour Michelle.

Dès la création des Amis de Bodiffé, il en a été le référent toujours bienveillant. Il a salué le travail effectué par l'équipe des Amis de Bodiffé : « Grâce à vous, l'animation existe. Vous avez votre raison d'être car vous êtes des partenaires de l'hôpital. Continuez, on a besoin de vous ! » Romain Boutron, maire, a salué le fonctionnement de l'association ainsi que l'investissement des bénévoles : « S'occuper des gens fragilisés, c'est une belle mission. L'association est au coeur du Centre de rééducation ». Joëlle Clisson, qui a succédé à sa maman en 2016, après sa disparition, a rendu hommage aux bénévoles, dont plusieurs présents depuis de longues années au sein de l'asso-

Ils se relaient, en effet, pour ouvrir quotidiennement l'espace Michelle Rigault au centre de rééducation, y compris les week-ends.

Joëlle a aussi remercié les adhérents toujours très fidèles. Un moment de convivialité a clôturé cet anniversaire bien fêté.



Protection civile



Samedi 5 octobre dernier avait lieu le semi-marathon Pontivy-Loudéac pour lequel le Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) était assuré par les secouristes de la Protection Civile de Plémet. Nous avons mis en place 4 binômes de secouristes tout au long du parcours ainsi qu'un poste de secours fixe à l'arrivée à l'hippodrome de Loudéac. Pour ce DPS ce ne sont pas moins de 13 secouristes qui ont été mobilisés ainsi que 4 véhicules Protection Civile : 2 Véhicules de Premiers Secours à Personnes (VPSP), 1 Véhicule Léger (VL) de type quatrequatre et 1 autre VL. Merci à Mr Le Maire de Plémet d'être venu nous soutenir et nous encourager lors de la préparation du matériel à notre local à Plémet.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à nous contacter au 06 61 02 22 10 ou par mail (protection.civile. plemet@gmail.com).

Familles Rurales



La section JEUNESSE de l'association Familles Rurales fonctionne tous les vendredis en période scolaires de 17h à 19h au local jeunes et sur des animations à la journée pendant les vacances.

N'importe quel collégien et lycéen peut y venir moyennant une adhésion annuelle de 13 € (hors coût des animations de vacances).

Pour financer son fonctionnement, la section JEUNESSE compte sur l'investissement des jeunes adhérents lors de manifestations et actions variées : lavage auto, vente de viennoiseries, sapins de Noël, randonnée, etc.

Lors de la quatrième édition de la randonnée gourmande qui s'est déroulée le 7 septembre au départ de la chapelle de St-Sauveur, les bénévoles ont accueilli près de 200 marcheurs. Cette action était menée en partenariat avec les autres sections de l'association.

Pour tous renseignements concernant la section JEUNESSE, contactez Edith au 06/69/44/22/10

Quelques enfants de la récré des loustics ont eu l'opportunité d'aller à la rencontre du Père Noël le 18 décembre. Ils ont pu repartir avec une photo souvenir et des friandises.

Le matin, l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs, soit 42

enfants et leurs 6 animatrices, se sont rendus à Loudéac pour une séance de cinéma. Les plus jeunes ont vu les aventures de Pat et Mat en Hiver tandis que les plus grands ont pu apprécier le conte du Cristal magique.

Depuis septembre, la fréquentation des mercredis grimpe en flèche passant de 27 à 37 enfants en moyenne chaque jour d'ouverture.

La thématique fil rouge des mercredis est « la découverte des métiers ».

Pour 2020, plusieurs partenariats seront lancés et probablement des sorties à la rencontre des commerçants locaux.

Infos pratiques:

A partir de 2020, les tarifs et horaires de l'accueil de loisirs évolueront et le Portail Familles sera ouvert également pour les inscriptions des vacances et mercredis.

Renseignements auprès de la Directrice au 06-69-44-22-10 ou sur afr.plemet@gmail.com





Multi - accueil



Le multi-accueil (crèche) de Plémet est une structure collective (24 places) accueillant les enfants de 10 semaines jusqu'à la veille de leur 4 ans. Il s'adresse à tout parent ayant une activité professionnelle, en recherche d'emploi, reprenant une formation, ou ayant tout simplement besoin de temps. Il est possible de faire des demandes à la demi-journée, journée ou semaine entière de manière occasionnelle ou régulière.

Comme le décrit la directrice, « c'est un lieu adapté aux toutpetits permettant à chaque enfant de se développer à son rythme à travers des jeux d'éveil, de socialisation, Tout au long de la journée les enfants sont accompagnés par une équipe de professionnels diplômés : Educateurs de jeunes enfants, Infirmière puéricultrice, Auxiliaires de puériculture et personnes titulaires du CAP accompagnant éducatif. »

C'est un service ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Contact: Mme MAHE, 02.96.26.38.89 / l.mahe@plemet.fr



Nuit de la lecture - Samedi 18 janvier



Pour toute information, s'adresser à la bibliothèque 3 rue des étangs - 22210 Plémet / Tél. 02.96.25.68.33 / E-mail : b.coguic@plemet.fr





Bibliothèque Contact : b.coguic@plemet.fr - 02 96 256833

Boîte à livres

Petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. La boite à livres privilégie ainsi l'accès à la culture :

- Rend les livres accessibles à tous
- Donne une seconde vie aux livres des particuliers ou des bibliothèques
- Créée des chaînes de lectures informelles

Son but : partager et faire circuler les livres qui vous ont marqué. Dans un premier temps, la bibliothèque dépose les premiers livres, mais pour que cela fonctionne, il est important que les bénéficiaires déposent également un livre de temps en temps ou remettent en circulation le livre qu'ils ont pris précédemment.

Bienvenue!

Sébastien LELARGE

Plaquiste

3 rue de la Charbonnière (La Ferrière) Tél 06 28 27 03 24



Planning de collecte des ordures ménagères

1^{er} Semestre 2020

	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
Acr.	1	01	Sam.	1		Dim.	1		Mer.	1		Wan.	1		tun.	ı	23	
X.	2		Dim.	2		tun.	2	100	Jeu.	2		Sam.	2		Mor.	2	**************************************	
en.	3		tun.	3	100	Mar.	3	10	Van.	3		Dim.	3		Mer.	3		
am.	4		Mor.	4	06	Mer.	4		Som.	4		tin.	4	1	Jeu.	4		
im.	5		Mer.	5		Jeu.	5		Dim.	5		Mar.	5	19	Van.	5		
n.	6	1	Jeu	6		Ven.	6		tun.	6	1	Mer.	6		Som.	6		
or.	7	02	Ven.	7		Sam.	7		Mar.	7	15	icu.	7		Dim.	7		
ler.	8		Sam.	4		Dim.	8		Mer.	8		Wen.	8		tun.	8	1	
ou.	9		Dim.	9		tun.	9		Jeu.	9		Som.	9		Mar.	9	24	
iu.	30		tun.	10	1	Mor.	10	11	Ven.	10		Dim.	10		Mer.	10		
arn.	n		Mor.	n	07	Mor.	11		Som.	11		tun.	11	1	Jeu.	n		
im.	12		Mer.	12		Jeu.	12		Dim.	12		Mar.	12	20	Ven.	12		
n.	13		Jeu	13		Wn.	13		tun.	13	16	Mer.	13		Som.	13		
or.	14	03	Ven.	14		Sam.	14		May.	14	1	Jeu.	14		Dim.	14		
er.	15		Sam.	15		Dim.	15		Mer.	15		Van.	15		tun.	15		
NU.	16		Dim.	16		tun.	16	1	Jeu.	16		Sam.	16		Mar.	16	25	
en.	17		tun.	17	100	Mar.	17	12	Van.	17		Dim.	17		Mer.	17		
am.	18		Mor.	18	08	Mer.	18		Som.	18		tun.	18		Jeu.	18		
n.	79		Mer.	19		Jeu.	19		Dim.	19		Mar.	19	21	Ven.	19		
n.	20	1	Jeu	20		Ven.	20		tun.	20		Mer.	20		Som.	20		
or.	21	04	Ven.	21		Sam.	21		Mar.	21	17	Jau.	21		Dim.	21		
ler.	22		Som.	22		Dim.	22		Mer.	22		Ven.	22		tun.	22	1	
ou.	23		Dim.	23		tun.	23		Jeu.	23		Som.	23		Mar.	23	26	
er.	24		tun.	24	1	Mor.	24	13	Ven.	24		Dim.	24		Mer.	24		
am.	25		Mor.	25	09	Mer.	25		Sam.	25		tun.	25	1	Jeu.	25		
im,	26		Mer.	26		Jeu.	26		Dim.	26		Mar.	26	22	Ven.	26		
n.	27		ku	27		Wn.	27		tun.	27	1	Mer.	27		Som.	27		
or.	28	05	Ven.	28		Sam.	28		Mar.	28	18	Jeu.	28		Oim.	28		
er.	29	-	Sam.	29		Dim.	29		Ner.	29		Win.	29		tun.	29	1	
NA.	30					ti,n.	30	1	Jeu.	30		Sam.	30		Mar.	30	27	
en.	31					Mar.	31	14				Dim.	31	Pentectile				



A vos casseroles « Feuilleté Vol-au-vent »

INGRÉDIENTS - POUR 4 PERSONNES

1 Dos de Saumon, 8 Noix de Saint-Jacques fraîches ou décongelées, 2 chicons ou endives, quelques crevettes grises, 200 ml de béchamel, moutarde à l'ancienne, beurre, poivre noir, sel, muscade, coriandre.

PREPARATION: 20 MN - CUISSON: 30 MN

- 1- Préparez une béchamel, assaisonnez de poivre noir et de muscade, ajoutez un peu de moutarde à l'ancienne si vous le dési-
- 2- Faites cuire le dos de saumon à la poêle avec un peu de beurre, à feu moyen, environ 5 minutes de chaque côté selon l'épaisseur. Salez et poivrez, coupez-le en morceaux.
- 3- Snackez les noix de Saint-Jacques avec un peu de beurre, à feu vif, 2 minutes de chaque côté, poivrez. Coupez-les en morceaux.
- 4- Émincez les chicons et faites-les braiser 5 minutes à feu vif avec un peu de beurre (vous pouvez les braiser dans le jus de cuisson des St-Jacques ou du saumon).



- 5- Mélangez le saumon, les Saint-Jacques, les chicons avec la béchamel (peut-être pas toute la béchamel). Ajoutez des crevettes grises et réchauffez doucement.
- 6- Pendant ce temps, passez les feuilletés au four à 180°C pendant 8 à 10 minutes. Puis remplissez les feuilletés avec la préparation, décorez de crevettes et de coriandre. Servez de suite.

Sudoku

	7		4					
		9		1	3			6
		6			5	3		7
	6		1	3				2
	1			8			3	
5				9	2		8	
3		7	2			1		
4			9	5		2		
					1		4	

Dictons

Janvier n'est pas bâtard:

Si l'hiver ne vient tôt, il vient tard.

Qui taille en février met du raisin dans son panier

Si mars commence en courroux, il finira tout doux



Calendrier des fêtes

	Dimanche 5	Bal - Club des Ainés de Plémet	Plémet - Salle des Fêtes		
	Vendredi 10	Vœux à la Population	Plémet - Salle des Fêtes		
	Samedi 11	Ste Barbe - Pompiers	Plémet - Salle des Fêtes		
JANV.	Dimanche 12	Vœux à la Population	Salle des Fêtes – La Ferrière		
	Samedi 18	Repas - AIPE	Plémet - Salle des Fêtes		
	Vendredi 24	Concours de Belote - Club des Ainés de Plémet	Plémet - Salle des Fêtes		
	Samedi 25	Repas - Chorale Vocalizon	Plémet - Salle des Fêtes		
	Du 1er février au 30 mars	Exposition photographies de la Louvafilm de Loudéac	Hall Centre de Rééducation		
	Samedi 1 ^{er}	Rencontre Gallo - La Truite du Ridor	Salle du Minerai		
FEV.	Dimanche 2	Rencontre Gallo - La Truite du Ridor	Plémet - Salle des Fêtes		
	Dimanche 9	Zumba - AIPE	Plémet - Salle des Fêtes		
	Samedi 15	Repas - Moto Club Les Fil'Où	Plémet - Salle des Fêtes		
	Vendredi 21	Loto - APE de Gomené	Plémet - Salle des Fêtes		
	Vendredi 21	Concours de Belote - Club des Ainés de La Ferrière	La Ferrière - Salle des Fêtes		
	Samedi 22	Concours de Palets nocturne - Palet Club	Halle des Sports		
	Vendredi 28	Loto - Ecole St Joseph	Plémet - Salle des Fêtes		
	Dimanche 1er	Concours de Belote - Salga Louna	Plémet - Salle des Fêtes		
	Dimanche 8	Fest Deiz - Toujours Belle la Vie	Plémet - Salle des Fêtes		
	Samedi 14	Repas - Canoë Club du Lié	Plémet - Salle des Fêtes		
	Samedi 14	Foire de Printemps	St Lubin		
	Dimanche 15	ELECTIONS MUNICIPALES	Salle du Minerai Plémet et Mairie de La Ferrière		
	Jeudi 19	Commémoration	Salle des Réceptions		
MARS	Vendredi 20	Concours de Boules - Club de Plémet	Boulodrome du Minerai		
	Samedi 21	Repas - Chris'Car	Salle des Fêtes – Plémet		
	Dimanche 22	ELECTIONS MUNICIPALES	Salle du Minerai Plémet et Mairie de La Ferrière		
	Dimanche 22	Loto - Moto Club Les Fil'Où	Salle des Fêtes – Plémet		
	Samedi 28	Concert Jazz - Swing 22	Salle des Fêtes – Plémet		
	Dimanche 29	Troc aux Plantes - La Ferrière Activ'	Salle des Fêtes – La Ferrière		
	Samedi 28 et Dimanche 29	Concours National d'Education Canin	Espace du Minerai – rue de Dinan		
	Du 1er au 30 avril	Exposition de peinture de Roseline Déïas - artiste peintre de Pontivy	Hall Centre de Rééducation		
AVR.	Vendredi 3	Loto - Outil en Main	Salle des Fêtes - Plémet		
	Samedi 4	Repas - Foot	Salle des Fêtes - Plémet		



Naissances

<u>PLÉMET</u>

- 🗕 18 août 2019 **Ryan GUYMARD**
- 15 octobre 2019 Eloïse KERROUCHE
- 25 novembre 2019 Ayma ATTOUMANI

Mariages



Appolline RAVEAU et Quang NGO - 19 octobre 2019

Décès

<u>PLÉMET</u>

- Thérèse RAULT née HERVE
- Odette GLOREL née GUILLEMAUD
- Pierre BOTREL
- Thérèse BONDOIS née MAURUGEON
- Jean-Claude HESSCHENBROUCK
- Michel BLOT



13 octobre 2019

19 octobre 2019

26 octobre 2019

26 novembre 2019

19 décembre 2019

30 décembre 2019

Permanence conciliateur

M. André RAULT assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1er vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

Permanence assistante sociale

M^{me} LAUDIGNON assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

- CAF: 08 10 25 22 10
- **CPAM: 3646**
- **CARSAT: 3960**
- CICAS: 08 20 20 01 89
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Passeport Biométrique: 02 96 66 48 38
- Carte Nationale d'Identité: 02 96 66 48 38
- Immatriculations: 02 96 66 48 40
- **UFC que choisir**: 02 96 78 12 76
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Pataugeoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - www.loudeac-communaute.bzh

Permanences des élus

M. Le Maire: le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoints: le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 5 octobre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 11 janvier : Elisabeth POINEUF
- Samedi 18 janvier : Patrick RAULT
- Samedi 25 janvier : Chantal NEVO
- Samedi 1 er février : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 8 février : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 15 février : Elisabeth POINEUF
- Samedi 22 février : Patrick RAULT
- Samedi 29 février : Chantal NEVO Samedi 7 mars: Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 14 mars : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 21 mars : Ronan FERNANDEZ

Mémento -**Permanences**



Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10 Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30 Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59 Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr

Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Les déchetteries

Loudéac: du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Plémet: du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

La Chèze : le Lundi de 14h à 17h45 /les Jeudis et Samedis de

9h à 11h45

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie. Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50 Mail: rpam@loudeac-communaute.bzh

Les urgences

- Pompiers: 18 / 112 Police: 17 SAMU: 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37 SAMU Social: 115
- Cabinet médical PLÉMET: 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET: 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE: 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale 9 rue de la Chesnaie 22600 LOUDÉAC: 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22